

**ASSEMBLEE NATIONALE**

15 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)  
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 510

présenté par  
MM. Brard, Sandrier  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 59**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer des dispositions qui, en réduisant le nombre de tranches du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, au prétexte de la simplification et de l'allègement de cet impôt, portent atteinte à la progressivité de cet impôt et, partant, à son effet régulateur en termes de réduction des inégalités.